

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-2-2-3

Séance du lundi 15 février 2021

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU RESEAU D'ANIMATION INTERCOMMUNALE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS ET A L'ASSOCIATION POUR LA CREATION DE L'INSTITUT EUROPEEN D'ETHIQUE ALIMENTAIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MILLION Lara, MULLER Betty, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. COUCHOT Alain donne procuration à M. FERRARI Pascal
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
M. HABIG Michel donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme MILLION Lara
Mme MORITZ Christine donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
Mme PAGLIARULO Karine donne procuration à M. GRAPPE Alain
Mme RAPP Catherine donne procuration à M. FERRARI Pascal
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

EXCUSE :

M. SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-03 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement financier,

VU l'avis de la Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles du ...

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'attribuer une subvention de 390 € au RAI de Niederbronn, dans le cadre du Plan de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine, adopté par délibération n°CD/2019/008 du 4 avril 2019 par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, pour la visite d'un groupe de 40 jeunes au Mémorial Alsace Moselle ;
- d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association pour la Création de l'Institut européen d'Éthique Alimentaire (IEEA) pour l'organisation de ses actions de promotion de l'éthique alimentaire au titre de l'année 2021;
- que ces subventions seront versées en une seule fois dès que la présente délibération sera exécutoire.

Ces montants seront à prélever comme suit :

- Plan de lutte contre le racisme et la haine : Opération P207O003 - ligne 65-65748-338-43 (390 €) ;
- Prévention : Opération P207O002 - ligne 65-65748-338-43 (7 000 €).

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité